



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur GREGOIRE

Délibération numéro :
2020/203

**Dissimulation des réseaux
électriques et téléphoniques
de la rue Antoine Guy, de la
rue du Rec et de la rue de la
Tannerie**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014/227 portant approbation des statuts du SIEDA ;

Vu la délibération n°2019/111 relative à la dissimulation des réseaux électriques de la rue A. Guy, rue du Rec et rue de la Tannerie ;

Considérant le souhait de traiter de l'amélioration esthétique sur le secteur des quais, de réaliser le traitement de la rue Antoine Guy, rue du Rec et rue de la Tannerie en continuité des travaux d'aménagement des quais de la Tannerie ;

Considérant la phase de travaux de la rue Antoine Guy, rue du Rec et rue de la Tannerie qui a évolué ce qui a nécessité l'actualisation des devis et l'ajustement de la délibération n°2019/111 ;

Considérant que ne s'agissant pas de renforcement de réseau, mais d'opérations purement esthétique, la participation financière de la collectivité est nécessaire ;

Considérant que le projet de dissimulation des réseaux électriques de la rue Antoine Guy est estimé à 51 832,74 € H.T., la participation de la commune est de 10 366,55 € (20%) ;

Considérant que le projet de dissimulation des réseaux électriques de la rue du Rec et la rue de la Tannerie est estimé à 39 387,83 € HT, la participation de la commune est de 11 816,35 € (30 %),

Considérant que la mise en souterrain du réseau téléphonique de la rue du Rec et la rue de la Tannerie est estimé à 2 173,34 € HT, la participation de la commune est de 1 086,67 € (50 %),

Aussi, après avis favorable de la Commission Municipale Qualité de vie du 26 octobre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le projet de mise en souterrain des réseaux électriques et réseaux téléphoniques de la rue Antoine Guy, de la rue du Rec et de la rue de la Tannerie ;
2. D'engager les crédits nécessaires au paiement de la participation due au SIEDA sur les budgets de 2020.
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense sera inscrite au budget 2020 TS 250 Nature 822 Fonction 2315

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

